

**Procédure de reconnaissance « catastrophe naturelle » - Commune de Plougonvelin**

**Recensement des dégâts - Evènement du 15 et 16 janvier 2026**

- ❖ Nom prénom :
- ❖ Contact (mail/téléphone) :
- ❖ Adresse du bien sinistré (si plusieurs biens, remplir plusieurs fois le formulaire) :
  
- ❖ Description des dégâts :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- ❖ Estimation des dégâts (si connue) :
- ❖ Sinistre déclaré à l'assureur (OUI/NON) :
- ❖ Photos : à joindre si possible

⇒ Ce formulaire à retourner à l'adresse [mairie@plougonvelin.fr](mailto:mairie@plougonvelin.fr) ou à déposer en mairie pour le 15 février 2026

INFORMATION SUR LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées par ce formulaire (identité, coordonnées, adresse du bien sinistré, description et estimation des dégâts, information assurance, photographies facultatives) sont destinées à la constitution du dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture et à la coordination des actions d'assistance. Ces données, traitées sur la base de l'exécution d'une mission d'intérêt public (articles 6.1.e et 6.1.c du RGPD, articles L.2212-1 et suivants du CGCT), seront conservées 10 ans et pourront être communiquées aux services de l'État, organismes d'assurance, experts mandatés et services de secours. Aucun transfert hors UE n'est réalisé. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer auprès de la Commune de Plougonvelin ([mairie@plougonvelin.fr](mailto:mairie@plougonvelin.fr) - 02 98 48 30 21) ou du DPO (Me. Régis Lechien - [vosdonneespersonnelles@plougonvelin.fr](mailto:vosdonneespersonnelles@plougonvelin.fr)). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).